

Impôt sur le revenu—Loi

J'aimerais maintenant analyser la loi de l'impôt sur le revenu du point de vue de l'impôt sur les plus-values de capital. Je serai toujours étonné qu'un gouvernement qui se vante du crédit qu'il a auprès des agriculteurs de notre pays, puisse dire aux agriculteurs d'une deuxième, troisième ou quatrième génération que lorsqu'une exploitation agricole est vendue, les plus-values de capital qui découlent de l'acquisition de l'exploitation agricole du père par le fils—que le premier avait souvent reçue de son grand-père—doivent être déclarées aux fins de l'impôt sur le revenu. Cela dénote l'indifférence du gouvernement à l'égard de la collectivité agricole et des petites entreprises.

Le gouvernement conservateur avait au moins dit qu'il aurait permis le transfert, dans un régime enregistré d'épargne-retraite, de ces plus-values de capital, découlant du transfert d'une exploitation agricole à un membre de la famille.

Le ministre des Finances est originaire d'une localité agricole. Je voudrais qu'il nous dise ce que deviendront les nombreux jeunes agriculteurs qui doivent quitter la ferme à cause de mesures de ce genre? Ils perdent la ferme parce qu'il faut payer un impôt sur les gains en capital. Bien souvent cet impôt n'est pas payé au moment de la vente mais quelques années plus tard, quand le propriétaire doit tout liquider. Autrement dit, ces agriculteurs sont encore plus dans le pétrin car s'ils ont pu garder la ferme, ils risquent finalement de devoir la vendre pour payer l'impôt. A un certain moment, il leur faut abandonner la ferme, parce qu'elle n'est pas rentable.

Il y a une autre disposition du bill C-54 qui est impitoyable à l'égard des pompiers volontaires des petites agglomérations canadiennes. Le budget conservateur leur aurait permis de déduire \$1,000 de leur impôt mais le projet de loi actuel n'accorde que \$500 de déduction à ces citoyens qui font économiser de l'argent à l'administration municipale ou au gouvernement provincial en contribuant à la lutte contre les incendies dans leur localité. Cette déduction de \$500 est totalement insuffisante et elle témoigne de l'indifférence du gouvernement à l'égard des besoins locaux.

Les ministériels parlent souvent des obligations pour l'expansion des petites entreprises. Qu'ont-ils fait lorsqu'ils ont accédé au pouvoir? Il importe de signaler à la population que cette obligation expirera à la fin de mars mais que le gouvernement ne s'intéresse pas suffisamment aux problèmes de liquidités des petites entreprises pour la reconduire pour une année civile ou une année financière supplémentaire. Je mets le ministre des Finances au défi de nous donner un seul exemple d'une entreprise qui a contracté un emprunt dans le cadre du régime des obligations pour le développement de la petite entreprise sans que la société de fiducie, la banque ou l'établissement de prêt ne lui impose des conditions prévoyant notamment que si le gouvernement ne mettait pas la politique en vigueur, la petite entreprise se verrait imposer le taux normal, continuerait de verser le taux normal et ne bénéficierait pas de l'émission d'obligations. Les établissements bancaires peuvent-ils vraiment avoir confiance dans un gouvernement qui offre une émission d'obligations de 90 jours comme il le fait dans le bill C-54?

Je voudrais à ce stade-ci demander au ministre des Finances pourquoi le bill fait une distinction entre hommes et femmes? Pourquoi les hommes séparés n'auraient-ils pas le droit, tout comme les femmes, de réclamer des frais de gardiennage sans

obtenir au préalable une séparation légale? Je pensais que le gouvernement libéral croyait en l'égalité de tous. Pourquoi le gouvernement fait-il une distinction injuste envers les hommes et les femmes séparés. J'ai demandé au gouvernement et au ministre des Finances ce qu'ils reprochent aux familles monoparentales et pourquoi ils ne leur permettent pas de réclamer une déduction pour frais de garde d'enfant?

● (1550)

J'ai demandé au ministre des Finances pourquoi le gouvernement actuel négligeait de reconnaître les unions libres aux fins de l'impôt sur le revenu. Qu'est-ce que le ministre des Finances reproche aux unions libres? Ne se rend-il pas compte qu'il y en a actuellement au Canada? Ne se rend-il pas compte que ceux qui vivent en concubinage ont contracté une obligation morale? Le gouvernement n'est-il pas moralement tenu de reconnaître l'existence de ces gens? Ne s'agit-il pas de nos concitoyens? Ne sont-ils pas des Canadiens qui doivent être traités équitablement? Qu'en dit le ministre des Finances?

En outre, pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'accorder une allocation pour un conjoint à charge? Pourquoi le gouvernement fait-il une distinction injuste fondée sur le mariage? Le ministre des Finances établit-il deux classes de couples? Est-il en train de créer diverses classes de citoyens comme il le fait en ce qui a trait au système métrique? En effet, il permet aux habitants de Peterborough de se retirer du programme de métrisation alors qu'il l'impose aux Canadiens de 33 autres villes du pays. En agissant ainsi, il crée diverses classes de citoyens, comme la constitution crée diverses classes de provinces. Le ministre des Finances a beau défendre de telles idées à la Chambre, je ne sais pas si je dois lui faire confiance. Après tout, il n'a pas tenu ses promesses électorales. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a pas tenu les siennes non plus; il a promis que s'il était élu et nommé au cabinet et que les taux d'intérêts continuaient de monter, il démissionnerait, mais il ne l'a pas fait. Il est encore à son poste.

Le bill C-54 est une mesure inconséquente. Il n'est pas du tout à l'honneur du gouvernement. Aux yeux du Parlement, ce n'est qu'un trompe-l'œil. Si le gouvernement n'honore pas certains des engagements qu'il a pris envers les Canadiens lors de la dernière campagne électorale au sujet des petites entreprises, les Canadiens cesseront de tenir compte de ce que dit le premier ministre et décideront eux-mêmes de ce qui est dans le meilleur intérêt du pays, et cela pourrait arriver beaucoup plus tôt que le gouvernement ne s'y attend.

M. Kempling: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations au sujet du bill C-54. En marge de mes fonctions de député, je gère une petite entreprise. J'ai donc pensé que le ministre des Finances pourrait trouver utile que je lui donne des renseignements pratiques sur le sujet.

Je pense que le secteur des petites entreprises connaît de graves difficultés d'ordre structurel. Les chefs des petites entreprises sont littéralement obérés. Le fabricant qui veut commercialiser ses produits doit faire face à des coûts énormes. A titre d'exemple, le coût des voyages au Canada est un des plus élevés dans le monde. Par ailleurs, le petit industriel est obligé d'offrir des salaires égaux voire supérieurs à ceux des grandes entreprises et il doit faire face à la concurrence étrangère. Les chefs des petites entreprises sont prêts à en passer par là pourvu qu'ils s'y retrouvent et pourvu qu'on effectue les changements structurels nécessaires. La prospère